



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Saint-Nazaire

Nantes, le

02 MAI 2024

Affaire suivie par : Chantal MERLET
Vos références : Votre courrier du 18/03/2024

Madame la Présidente,

Par courrier du 18 mars 2024, vous sollicitez la transmission de l'étude attendue de la part de l'INERIS à la suite de l'accident survenu sur le bac P551 le 21 décembre 2022.

Je vous assure de ma mobilisation pour obtenir cette expertise complémentaire : j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors d'une rencontre avec le nouveau directeur de la raffinerie TotalEnergies le 24 avril 2024. L'industriel justifie le retard de transmission vis-à-vis de l'échéance initiale de janvier 2024 par le besoin d'échanges complémentaires entre ses équipes techniques et les experts de l'INERIS. Néanmoins, TotalEnergies nous a garanti avoir fourni les derniers éléments attendus le 12 avril 2024. L'INERIS travaille par conséquent désormais à la production de son rapport final. Ce rapport sera communiqué aux différentes parties prenantes conformément aux engagements pris à l'occasion de la dernière Commission de Suivi de Site (CSS).

Je tiens à vous signifier que je déplore votre remise en cause de la transparence, de l'objectivité et l'indépendance des études diligentées à la suite de cet accident. Sur la transparence, l'ensemble des rapports et des résultats disponibles vous ont été communiqués et ont été commentés en CSS. Le rapport d'Air Pays de la Loire interprétant les données d'exposition avait été publié dès sa finalisation. En matière d'objectivité et d'indépendance, je rappelle que les études conduites sur la qualité de l'air l'ont été justement sur la base de mesures réalisées tout au long de l'incident par Air Pays de la Loire (association indépendante). Par ailleurs, le statut de l'INERIS en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement garantit justement un examen critique fiable des études produites par l'industriel.

Les expertises conduites sur l'air, sur les sols, les eaux souterraines ou superficielles démontrent la volonté de déterminer avec le plus de précision possible les impacts de cet accident sur les différents volets environnementaux.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Sous-Préfet


Eric De Wispelaere

**Mme la Présidente
ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE
DONGEOISE DES ZONES À RISQUES ET DU PPRT.
1 LE LARRON
44480 DONGES**



Tél : 02.72.74.77.90
Mél : ud44.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2